

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, tenue ce 8^e jour de juin 2020, à 19h00, à huis clos, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet	François Routhier	Angèle Bastien
Richard David	Line Quevillon	

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Antonin Brunet maire suppléant, Monsieur Claude Sarrazin, Directeur général est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement que la séance soit ouverte

2020-06-76 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de la session**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Législation**
4. **Gestion financière et administrative**
5. **Sécurité publique**
6. **Réseau routier et opération de voirie**
7. **Urbanisme, environnement et développement**
8. **Loisirs et culture**
 - 8.1 Nomination d'un Maître d'œuvre pour le projet d'aménagement d'un jardin communautaire.
9. **Varia**
10. **Levée de la séance**

2020-06-77 NOMINATION D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), la Municipalité a reçu le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une somme de 17 120 \$ représentant 80% du Coût maximal admissible (CMA) de 21 400 \$;

ATTENDU que le projet doit se faire selon un échéancier à court terme;

ATTENDU que lors de la séance à huis clos du 27 mai 2020, un conseiller et une conseillère se sont portés volontaires pour assister le Directeur général durant le projet;

ATTENDU que la responsabilité du Directeur général doit être de gérer l'aspect financier seulement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller François Routhier
ET RÉSOLU unanimement

QUE les conseillères Angèle Bastien et Line Quevillon soit nommées
Maîtres d'œuvre du projet d'aménagement d'un jardin
communautaire.

2020-06-78 LEVÉE DE LA SÉANCE
IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Line Quevillon
RÉSOLU unanimement

Que la présente séance soit levée à 19h20

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussigné, Claude Sarrazin Directeur général et secrétaire-trésorier,
atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été
projetées et dépensées.

Par

Claude Sarrazin, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Antonin Brunet maire suppléant, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il
contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du
Code municipal du Québec.

Par

Antonin Brunet, maire suppléant